



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2000-10-3.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2000-10 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 février 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2000-10-3.25 modifiant le règlement n° 2000-10 concernant les nuisances ;

QUE ce règlement a pour objet d'ajouter le fait d'appeler les services d'urgence sans motif raisonnable aux nuisances du règlement no 2000-10 afin que des amendes puissent être données à ceux qui contreviennent à la règle ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 13^e jour du mois de février 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général